



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	LOGEMENTS		BÂTIMENT	TERRAIN	MARGES	DISPOSITIONS SPÉCIALES
		LOGEMENTS	BÂTIMENT				
	h1	habitation unifamiliale	■				
	p1	communautaire récréatif		■			
	u1	utilité publique légère		■			
		LOGEMENTS					
		Nombre de logements	min.	1	0		
		Nombre de logements	max.	1	0		
		BÂTIMENT					
		Isolée		■			
		Jumelée					
		Contiguë					
		Hauteur maximum	(étage)	2	--		
		Largeur minimum	(m)	7	--		
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	67	--		

TERRAIN	LOGEMENTS	BÂTIMENT	TERRAIN	MARGES	DISPOSITIONS SPÉCIALES
		Superficie minimum	(m ²)	(1)	--
		Largeur minimum	(m)	20	--
		Profondeur minimum	(m)	30	--

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	LOGEMENTS	BÂTIMENT	TERRAIN	MARGES	DISPOSITIONS SPÉCIALES
		Avant minimum	(m)	6	--
		Avant maximum	(m)	--	--
		Latérale minimum	(m)	3	--
		Total des deux latérales minimum	(m)	6	--
		Arrière minimum	(m)	6	--
		Espace naturel	(%)	30	--
		Rapport espace bâti / terrain	max.	0,3	--
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--
		Nombre de logement / hectare	max.	--	--

DISPOSITIONS SPÉCIALES	LOGEMENTS	BÂTIMENT	TERRAIN	MARGES	DISPOSITIONS SPÉCIALES
					(2)

ZONE: *Ha 312*
Résidentielle de faible densité

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

- (1) Superficies prescrites au règlement de lotissement
- (2) PIIA 002 - Implantation en montagne

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2009-U53**
 ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2009-U54**
 MISE À JOUR: